



## Fiche de sinistre Home Computer

Pour une raison ou l'autre, votre PC ne montre plus aucun signe de vie...  
Votre fille a renversé un verre d'eau sur votre ordinateur portable...  
Des voleurs emportent votre PC mais vous n'êtes pas assuré contre le vol...

**Votre assurance Home & Family fait en sorte que les dommages soient réparés.**

### Quelques exemples de dommages couverts

→ Dégâts matériel ordinateur, écran, imprimante, disques durs externes, (tasse de café renversée, court-circuit...)

#### Bon à savoir...

- Cette garantie va plus loin que les causes assurées dans votre police BHF (incendie, vol, dégâts des eaux...) et est, de ce fait, une couverture « tous risques ». En d'autres termes : même si l'origine des dommages n'est pas expressément couverte par une autre garantie dans votre police BHF, nous intervenons malgré tout jusqu'à concurrence de 1.360 EUR maximum.
- La garantie vaut uniquement pour les dommages et le vol qui se produit dans votre habitation,
- à savoir : à l'adresse indiquée dans les conditions particulières de votre contrat.
- Même si vous n'avez pas souscrit la garantie Vol, le vol de votre ordinateur personnel dans votre habitation est assuré.

### Comment obtenir une indemnité ?

- Fournissez-nous un devis détaillé d'un réparateur (voir lien vers le formulaire en question sur notre site). Tenez compte du fait que dans chaque contrat, une franchise indexée est d'application (240,51 euro le 1 janvier 2013). Si le montant de la réparation est inférieur, nous ne pouvons verser aucune indemnité. En plus des frais de réparation, nous vous donnerons une indemnité supplémentaire (pertes indirectes) en compensation de tous les désagréments que cet incident entraîne.
- N'oubliez pas de nous communiquer le numéro de compte sur lequel l'indemnité peut être versée. Une expertise peut être effectuée. Ce qui peut prolonger la durée de traitement de votre dossier. Nous essayons toutefois de la limiter au maximum.

### Quelqu'un d'autre a provoqué les dommages

Un tiers est responsable des dommages et vous connaissez les coordonnées de cette personne ?  
Vous avez tout intérêt à nous les transmettre. En effet, nous récupérerons les dommages ET votre franchise\*.

\* Si un tiers est impliqué (responsable/locataire/bailleur), il se peut que vos dommages doivent être constatés de façon contradictoire par une expertise. Ce qui peut prolonger la durée de traitement de votre dossier. Nous essayons toutefois de la limiter au maximum

### Comment procéder à la déclaration ?

- En remplissant le formulaire de déclaration en ligne.
- En téléphonant à notre Contact Center au 02/286.70.00.

La couverture et l'indemnité de votre sinistre sont toujours déterminées en fonction des conditions générales de BHF. Les situations susmentionnées servent uniquement d'illustration de ce qu'implique la garantie « Home Computer ».